

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAMPAGNY EN VANOISE

Séance du 02 Juin 2020

.....

Présents : René RUFFIER LANCHE, Denis TATOUD, Olivier SACHE, Robert LEVY, Florian SOUVY, Vincent RUFFIER DES AIMES, Corentin GROS, Marie MILLOT, Nicolas RUFFIER MONET, Tony BUTHOD GARCON, Gérard RUFFIER LANCHE, Olivier CHENU, Xavier BRONNER, Emmanuel MAEGEY

Absents : Caroline LELIEVRE

Secrétaire : Gérard RUFFIER LANCHE

Le Conseil Municipal délibère sur les points suivants :

A)-AFFAIRES ADMINISTRATIVES et FINANCIERES:

Le Conseil Municipal,

En préambule à la séance, le Maire **INFORME** le Conseil Municipal installé le 25 Mai dernier, de la démission, pour convenance personnelle, de Mme Caroline LELIEVRE, élue conseillère municipale le 15 mars dernier.

INSTALLE l'ensemble des Commissions Municipales composées comme figurant dans la première partie du tableau annexé au présent compte-rendu. Il est rappelé que M. le Maire est président de droit de chacune d'entre elles et que, afin d'éclairer leurs débats ou bénéficier de compétences particulières, chaque Commission, si elle le juge utile, peut faire appel à des personnalités extérieures au Conseil, uniquement pour avis.

DECIDE, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par les articles 6 & 9 de la Loi N° 2018-1021, de déléguer pour la durée du mandat et à M. le Maire l'ensemble des tâches et fonctions figurant dans la deuxième partie du tableau. Le Maire précise que ces délégations ont pour objectif de fluidifier le fonctionnement de l'exécutif local mais qu'il se réserve malgré tout, la possibilité de solliciter l'avis du Conseil et / ou de l'informer sur des questions objets de ces délégations.

APPROUVE à l'unanimité, en l'absence du Maire qui quitte la salle des débats et sous la présidence de M. le 1^{ER} Adjoint, les Comptes de Gestion 2019 des budgets M.14 & M.49 dressés par la Trésorerie de Bozel, puis les Comptes Administratifs correspondants, identiques dans leurs écritures. Le Conseil DECIDE d'affecter l'intégralité des résultats de l'exercice précédent au financement des investissements prévus par les Budgets 2020 (Budget Général et Budget « Eau & Assainissement »).

DECIDE, conformément à la réglementation expressément mise en place dans le cadre de l'épidémie « COVID-19 »(décret N°2020-570) d'attribuer une prime exceptionnelle de 500,00 € à deux agents des services techniques particulièrement mobilisés durant la phase aigüe de la pandémie et du confinement imposé au pays.

PREND connaissance des résultats au 17 mars dernier de l'ensemble des régies municipales (piscine-spa, cinéma, zone nordique) ainsi que des chiffres afférents aux produits des remontées mécaniques et taxes de séjour. Du fait de l'interruption brutale de la saison d'hiver 2020, une chute de 20 % de la ressource - par rapport à la saison précédente – est d'ores et déjà constatée, sans préjuger des résultats de l'été à venir, susceptible d'être également dégradés. M. le Maire informe le Conseil que l'Etat propose, en l'attente d'un Plan de Relance, des possibilités d'avances de trésorerie au profit des collectivités territoriales, à valoir sur le reversement du F.C.T.V.A (Fond de Compensation de la T.V.A et / ou sur les versements mensuels du produit des Impôts Fonciers).

AUTORISE M. le Maire à rechercher, au meilleur taux du marché et auprès des partenaires financiers habituels de la commune, en renouvellement d'une précédente ligne intégralement remboursée au Crédit Agricole des Savoie en automne dernier, une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 200.000 €.

CHARGE la Commission « Cadre de vie- Environnement », de statuer rapidement sur le sort des nombreux « chalets-poubelles » disséminés sur le territoire de la commune et appelés à disparaître du fait de leur remplacement par des installations de type « moloch » semi-enterrés par la Communauté de Communes Val Vanoise. Le Maire informe le Conseil de l'intérêt de plusieurs habitants pour acquérir ces abris.

EMET un avis favorable pour une prise en charge de divers frais de gestion pour la période du 18 mars jusqu'à la fin contractuelle de la saison de transport - soit 2.432 € H.T, au profit de la société « ABD Voyage », prestataire de service pour les navettes-station durant l'hiver et dont le service a été brutalement interrompu le 17 mars dernier.

DECIDE d'affecter au Ski-Club de BOZEL la somme votée lors du B.P 2020 mais inscrite au compte 6574 dans la rubrique « divers non affectés ». Le maire indique au Conseil qu'il proposera prochainement une régularisation totale de la subvention, une fois recueilli, auprès des nouveaux dirigeants du club, l'ensemble des pièces nécessaires.

B)- URBANISME & AFFAIRES FONCIERES :

Le Conseil Municipal,

CHARGE M. le Maire de diligenter la désaffectation et le déclassement hors du domaine public de la commune de CHAMPAGNY, du bâtiment dit « ancien Centre de Secours » (parcelle AD 613) puis son reclassement dans le domaine privé de la susdite commune afin – notamment – de permettre la cession de l'appartement sis au niveau n+2 (vente en cours de régularisation devant notaire pour un montant de 150.000 € au profit de la collectivité).

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes démarches pour la vente par la commune au promoteur « TerreSens » d'un délaissé de terrain en bordure de voirie, d'une surface de 450 m2 (au prix de 150 / m2) nécessaire à la construction d'un ensemble « hôtelier » (3.500 m2 de plancher) au Plan du Crey. Cette parcelle ainsi que d'autres parcelles privées constituent le ténement nécessaire à la réalisation de ce projet. Xavier BRONNER émet un vote d'abstention et Marie MILLIOT un vote « contre » pour exprimer ses interrogations face à cette construction qu'elle juge de prime abord très imposante ; le maire ayant fait circuler les principaux plans du Permis de Construire.

EMET un avis favorable pour l'acquisition à M. Alfred RUFFIER MONET d'environ 1.000 m² sur un terrain destiné à servir – dans un premier temps – de zone de dépôt de matériaux de terrassement, puis à la réaménager ultérieurement une fois remplie. Un prix d'achat de 6 € par m² sera proposé au vendeur. Le coût d'utilisation de cette zone (parcelle B 769 « Les Rochers ».) par les entreprises sera fixé à 3 € par m³ de matériaux déposés.

C/- TRAVAUX & PROJETS :

Le Conseil Municipal,

SOLLICITE de l'Etat (DETR) du Département 73 et du P.N.V sur tous fonds disponibles au titre de la programmation 2020, les aides les plus élevées possible pour compléter le financement de l'amélioration de l'installation de traitement des effluents de laiterie du Plan du Sel et **RAPPELLE** que cette démarche est indispensable pour la production sur place de fromage d'appellation BEAUFORT d'ALPAGE. M. le Maire indique au Conseil que cette opération est inscrite au B.P de 2020.

ENTEND le détail, communiqué par les services du T.D.L 73 (Département de la Savoie) d'une nouvelle phase (printemps 2020) du chantier de confortement de la R.D 91 (Gorges de la Pontille). M. Gérard RUFFIER LANCHE indique qu'il conviendrait absolument que les indications de durée de chantier (ouverture-fermeture de la route) qui ont été précédemment communiquées – et sauf cas de force majeure ou incidents imprévus sur le chantier bien entendu – soient respectées le plus strictement possible

D/-QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal,

EMET un avis favorable de principe, à ajuster directement avec le demandeur en temps utiles sur place (parking du LAISONNAY), pour autoriser l'alpagiste du Plan du Sel (Jean François CLARET) à installer un étal de vente de sa production de BEAUFORT.

RENOUVELLE, à l'identique des saisons estivales précédentes, les autorisations précaires et non exclusives de pâturage sur les communaux de CHAMPAGNY LE HAUT, y compris, moyennant une redevance forfaitaire de 100 €, l'autorisation d'occupation en journée du Chalet des Barmés au profit de M. Serge GIRAUD.

SE FELICITE, sous réserve d'une évolution favorable de la pandémie « Covid-19 », de la réouverture de la piscine municipale (le 19 Juin), du Camping Municipal (le 26 Juin) et du cinéma (le 1^{ER} Juillet) , étant entendu que les consignes sanitaires d'accueil du public dans ces équipements feront l'objet, dès qu'elles seront connues, d'une information précise la plus large possible. Le Maire précise également que le Refuge Communal de la Glière sera également accessible, mais avec une capacité limitée (environ 25-30 personnes) et la mise en place d'un protocole sanitaire précis.

Le virus circulant toujours, le Conseil **INVITE** néanmoins l'ensemble de la population à rester vigilante, à respecter et mettre en œuvre les gestes barrières... Il remercie également toutes celles et ceux qui, pendant la phase aigüe de l'épidémie, se sont mobilisés : fabrication bénévole de masques, commerçants alimentaires ouverts etc...

INFORME les services de l'Inspection Académique, et suite au dernier Conseil d'Ecole réuni en mars dernier que, par dérogation mais conformément à l'article D 521-12 du Code de l'Education Nationale, il souhaite le renouvellement de l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours au profit de l'école publique élémentaire et maternelle du Crey ; organisation a accorder pour une nouvelle durée de 3 ans à compter de la rentrée 2020.

FAIT A CHAMPAGNY EN VANOISE, le 05 juin 2020

Le Maire,
René RUFFIER LANCHE

TABLEAU DES COMMISSIONS ET REPRESENTATIONS

-Séance du Conseil en date du 02 Juin 2020 -

Commission Permanente d'Appel d'Offre	Florian SOUVY, Gérard RUFFIER LANCHE, Olivier SACHE : <i>titulaires</i> Robert LEVY, Olivier CHENU, Nicolas RUFFIER MONET : <i>suppléants</i>
Commission de l'Urbanisme et des Travaux	Florian SOUVY, Vincent RUFFIER DES AIMES, Gérard RUFFIER LANCHE, Corentin GROS, Xavier BRONNER, Olivier SACHE, Olivier CHENU
Commission Administration et Finances	Denis TATOUD, Corentin GROS, Nicolas RUFFIER MONET, Marie MILLOT, Robert LEVY
Commission Stationnement, Circulation & Transports (navettes)	Robert LEVY, Gérard RUFFIER LANCHE, Florian SOUVY, Xavier BRONNER
Commission Sports, Loisirs, Culture et Animation	Denis TATOUD, Marie MILLOT, Corentin GROS, Xavier BRONNER, Nicolas RUFFIER MONET, Emmanuel MAEGEY, Vincent RUFFIER DES AIMES, Tony BUTHOD-GARCON
Commission Cadre de Vie et Environnement	Vincent RUFFIER DES AIMES, Olivier SACHE, Marie MILLOT, Florian SOUVY, Tony BUTHOD, Emmanuel MAEGEY
Commission Sentiers & Agriculture	Corentin GROS, Gérard RUFFIER LANCHE, Nicolas RUFFIER MONET, Marie MILLOT, Emmanuel MAEGEY, Xavier BRONNER, Olivier CHENU
Commission Communication	Tony BUTHOD-GARCON, Vincent RUFFIER DES AIMES, Olivier SACHE
Commission Sécurité	Denis TATOUD, Corentin GROS, Olivier SACHE
Représentants de la Commune à l'A.P.T.V	René RUFFIER LANCHE, Denis TATOUD
Représentants de la Commune à « Nordic France »	Nicolas RUFFIER MONET : <i>Titulaire</i> Xavier BRONNER : <i>Suppléant</i>
Représentants au Conseil d'Ecole	Marie MILLOT, Vincent RUFFIER DES AIMES
Conseiller Délégué « DEFENSE NATIONALE »	Gérard RUFFIER LANCHE
Comité Consultatif De La Réserve Naturelle de Tignes	René RUFFIER LANCHE : <i>Titulaire</i> Florian SOUVY : <i>Suppléant</i>
Officier de Police Judiciaire & Officier d'Etat Civil pour CHAMPAGNY LE HAUT	Gérard RUFFIER LANCHE
Représentant de la Commune au C.A de la Société d'Aménagement de la Savoie	René RUFFIER LANCHE : <i>Titulaire</i> Florian SOUVY : <i>Suppléant</i>
Conseillers Communautaires Communauté de Communes VAL VANOISE (pour mémoire)	René RUFFIER LANCHE, Florian SOUVY
Représentants de la Commune au Syndicat Intercommunale d'Assainissement de la Vanoise (S.I.A.V)	René RUFFIER LANCHE & Vincent RUFFIER DES AIMES : <i>Titulaires</i> Olivier SACHE & Florian SOUVY : <i>Suppléants</i>
Représentants de la Commune au Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne	René RUFFIER LANCHE, Denis TATOUD & Nicolas RUFFIER MONET : <i>Titulaires</i> Robert LEVY : <i>suppléant</i>
Représentants de la Commune à l'Office Tourisme de la Grande Plagne (désignés par l'OTGP sur proposition de la Commune)	Tony BUTHOD-GARCON Denis TATOUD Dominique VIALIS (<i>membre extérieur</i>)
Représentants de la Commune à l'Office de Tourisme (Site de CHAMPAGNY)	Robert LEVY, Denis TATOUD et Corentin GROS
N.B : la présente liste n'est pas exhaustive et une ou plusieurs commissions peuvent être créées en cours de mandat selon les besoins ou les affaires à administrer	

